



# L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 29 mai 2008

## Le directeur des ressources humaines a la mèche courte !!!

L'informateur a appris que la présidente des employé-es de bureaux, Murielle St-Denis, a été victime de propos dit sur un ton inapproprié. En effet, lors d'une conversation téléphonique, celle-ci a fait des représentations auprès du directeur des ressources humaines sur un dossier qui traîne en longueur. Celui-ci a eu une réaction inattendu en haussant le ton si fort qu'elle a dû éloigner le combiner de son oreille à plusieurs reprises, et une employée a proximité l'entendait crier. Une plainte officielle a été déposée par écrit, adressée à la haute direction. Cette situation est tout à fait inacceptable et ne respecte pas les règles de vie de l'entreprise.

Les dossiers qui traînent en longueur sont monnaies courantes dans notre unité de négociation, en voici quelques exemples :

- Le congédiement de Luc Vaillancourt : le syndicat a été mis au courant verbalement le 8 mai qu'il serait réintégré mais, toujours aucune réponse écrite.
- Le syndicat reçoit les attestations de qualifications suite à une formation : le 15 avril le syndicat a demandé que la durée de formation soit inscrite sur le formulaire, toujours pas de réponse.
- Le 6 mai, le syndicat a fait une demande écrite pour avoir une copie de la police maîtresse de notre assurance collective. Le syndicat a reçu une réponse des ressources humaines le 12 mai, nous informant qu'ils ne pouvaient fournir une copie présentement car celle-ci est en cours de rédaction. Problème : la compagnie a expédié à tous une lettre pour nous informer du changement de compagnie d'assurance et que les protections resteraient sensiblement les mêmes avec quelques améliorations, mais les modalités d'application ne sont pas exactement les mêmes (par exemple : la franchise est appliquée différemment, le délai pour reconnaître un nouveau conjoint est différent...) avec la SSQ.

Donner accès à ces informations importantes, c'est la « job » du directeur des ressources humaines, son nom est : **M. Marc Therriault**. Voici seulement quelques exemples des dossiers qui traînent en longueur, il y en a d'autres que nous vous communiquerons dans un prochain informateur.

Il faut admettre que le département des ressources humaines n'est pas lent à régler tous les dossiers... en matière de mesures disciplinaires, ça se règle vite, très vite... Peut importe le prix !

## Mouvement de main d'œuvre sur la ligne d'éther

Il a été porté à notre attention que les fermetures et réouvertures de la ligne canon et ligne fusil amènent de la frustration sur les équipes de travail. Le fait de ne jamais savoir sur quel quart de travail que tu travailleras la semaine prochaine amène des conséquences négatives, autant sur le plan personnel que familial (rendez-vous chez le médecin, sortie ou activité avec les enfants...). Le syndicat fera des représentations prochainement pour que la compagnie prenne les moyens nécessaires pour réduire ces mouvements excessifs. La compagnie peut bien dire qu'on est une grande famille, mais elle ne doit pas oublier qu'on A des familles !!!



.....  
**SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD**

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : [www.snpcv.com](http://www.snpcv.com) - Courriel : [snpcv@can-gd-ots.com](mailto:snpcv@can-gd-ots.com)

